

GUIDE AU SUJET DE L'INTIMIDATION POUR LE PARENT DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE L'ODYSSÉE

Ce guide a été rédigé en consultation avec le *Comité conseil pour une école sécuritaire*,
et les membres du personnel.



Table des matières

Définition de l'intimidation.....	3
Procédures lors d'un acte d'intimidation.....	4
Stratégies de prévention.....	5
Pour l'élève qui se sent intimidé.....	6
Pour l'élève qui intimide.....	7
Pour l'élève qui témoigne de l'intimidation.....	7



DÉFINITION COMMUNE DE L'INTIMIDATION :

1. « **L'intimidation** » est typiquement un **comportement répété, persistant et agressif** envers une ou plusieurs personnes. Elle a pour but de causer de la peur, de la détresse ou un préjudice corporel, ou de nuire à l'amour-propre, à l'estime de soi ou à la réputation. **L'intimidation se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs réel ou perçu.**
2. L'intimidation se caractérise par des interactions malsaines pouvant s'exprimer de diverses manières :
 - a. **violence directe :**
 - i. **physiquement** (ex. : coups, bousculades),
 - b. **violence indirecte :**
 - i. **verbalement** (ex. : de façon répétée : insultes, moqueries, commentaires sexistes, racistes ou homophobes, commentaires vulgaires ou agressifs),
 - ii. **socialement** (ex. : exclusion du groupe, participer aux commérages, inventer des rumeurs).
 - iii. Elle peut aussi se faire de façon plus discrète par le biais des **technologies de l'information et des communications** (ex. : inventer des rumeurs, publier des images/photos ou des commentaires blessants par courriel, téléphone portable, messagerie texte, sites Web ou autres moyens techniques).
3. L'intimidation est nuisible à l'apprentissage des élèves **et nuit à des relations saines et au climat scolaire.** L'intimidation empêche l'école de donner une bonne éducation aux élèves. L'intimidation n'est acceptée ni dans l'enceinte de l'école élémentaire publique L'Odyssée, ni lors d'activités parascolaires, ni dans les autobus scolaires ni en toutes autres circonstances telles qu'en ligne ou par le biais de tout autre moyen électronique ou technologique.

En résumé, peu importe l'endroit, l'intimidation n'est pas acceptée quand elle pourrait avoir des répercussions sur le climat scolaire.

Procédures lors d'un acte d'intimidation

Tous les actes d'intimidation détectés ou divulgués tels que définis à la page précédente doivent être rapportés à la direction le plus rapidement possible par quiconque en est témoin ou victime.

1. Suite à la réception d'une plainte, la direction ou direction adjointe prend charge de l'enquête et assume le dossier. Une entrevue sera menée auprès :
 - a. De l'élève qui se sent intimidé;
 - b. De l'élève accusé d'intimidation;
 - c. Des témoins.
2. Lors des entrevues, tout est documenté en notes détaillées;
3. Les parents de la victime ainsi que ceux de l'intimidateur sont informés.
4. Pendant que la direction mène son enquête, il est possible qu'elle prenne tout de suite des mesures disciplinaires envers l'intimidateur.
5. Suite à l'enquête, lorsque la direction est en mesure de confirmer que l'élève a fait l'objet d'intimidation, l'une ou plusieurs mesures de discipline progressive suivantes sera ou seront appliquée/es envers l'intimidateur :
 - a. Une mesure de discipline progressive selon le code de conduite de l'école : gestes réparateurs visant à appuyer la victime ou la personne intimidée;
 - b. Une référence aux Services éducatifs, volet de l'Enfance en difficulté;
 - c. Une suspension selon l'article 306;
 - d. Une suspension selon l'article 310, pouvant mener à une recommandation de renvoi.
6. Un accompagnement est mis en place envers l'élève victime d'intimidation et ses parents ainsi que pour l'intimidateur.
7. Des suivis, tels que appels à la maison et rencontres des parents de l'intimidateur, sont maintenus soit par la direction de l'école ou par un agent des services sociaux du conseil ou un membre des Services de l'Aide à l'enfance de la ville d'Ottawa. L'implication de la police d'Ottawa est également possible dépendant des situations traitées.

Si lors de l'enquête préliminaire, la direction croit que l'incident représente une situation menaçante pour les membres de la communauté scolaire, elle doit immédiatement initier la procédure d'évaluation du risque et de la menace.

Stratégies de prévention préconisées par le personnel de l'école élémentaire publique L'Odyssée pour contrer l'intimidation.

Les stratégies d'intervention pour contrer l'intimidation sont faites de manière compatible avec la démarche d'une discipline progressive déjà mise en place depuis les cinq dernières années à l'école élémentaire publique L'Odyssée. Les stratégies peuvent aller de l'intervention précoce à des interventions plus soutenues dans les cas où l'élève persiste à se livrer à des actes d'intimidation.

Voici quelques stratégies préconisées par le personnel enseignant à l'école élémentaire publique L'Odyssée :

- Étude et enseignement du code de conduite, copie papier distribuée à chaque élève et disponible en version intégrale sur le site web de l'école et retour régulièrement en cours d'année auprès des élèves;
- Présentation annuelle du plan d'intimidation lors de la semaine annuelle pour contrer l'intimidation;
- Enseignement des valeurs de l'école en lien avec le profil de l'apprenant du programme primaire de l'IB en début d'année et rappels constants :
 - Altruistes
 - Communicatifs
 - Sensés
 - Intègres
 - Réfléchis
- Enseignement explicite des stratégies pour contrer l'intimidation (p. ex. : Pôle de résolution de conflit, expliquer la différence entre l'intimidation, un conflit et un accident);
- Conseil de coopération dans certaines classes;
- Mises en situation avec les élèves sur les comportements sociaux préconisés;
- Cercles de discussion;
- Assemblées mensuelles et annonces hebdomadaires portant sur les valeurs du profil de l'apprenant
- Collation causerie mensuelles sur l'intimidation;
- Intégration des élèves TSA (sensibilisation, ouverture d'esprit);
- Journées en rose sur la diversité;
- Affichage de messages pour contrer et dénoncer l'intimidation;



Voici quelques mesures possibles qui s'insèrent dans une démarche de discipline progressive à l'école élémentaire publique L'Odyssée :

- Rapport de discipline progressive (RDP) envoyé à la maison;
- Conséquences appliquées à l'interne de l'école
- Rencontre équipe-école : direction, direction adjointe, enseignant, enseignant ressource, ERRÉ, éducateurs;
- Rencontre élève/parents/enseignant/direction;
- Référence aux Services à l'élève;
- Justice réparatrice;
- Références à des services externes : services sociaux, policier de l'école;
- Suspensions;
- Renvois.

Pour l'élève qui se sent intimidé

Étapes initiales entreprise par l'élève intimidé :

1. Se confier à une autre personne qui pourrait lui offrir de l'aide :
 - a. Dans les autobus scolaires, l'élève peut se confier à un brigadier ou au conducteur.
 - i. On s'attend à ce que l'élève qui reçoit l'information fournisse de l'appui à l'élève dans la situation immédiate et communique immédiatement avec le chauffeur et par la suite avec un membre du personnel.
 - ii. On s'attend à ce que le conducteur qui reçoit l'information fournisse de l'appui à l'élève dans la situation immédiate et communique immédiatement avec un membre de la direction.
 - b. À l'heure du dîner, l'élève peut se confier à un surveillant du dîner;
 - i. On s'attend à ce que le surveillant du dîner qui reçoit l'information fournisse de l'appui à l'élève dans la situation immédiate et communique immédiatement avec un membre de la direction.
2. Se confier à un membre du personnel qui te donnera de l'appui et informera la direction ou la direction adjointe.
3. Se confier immédiatement à la direction ou la direction adjointe.
4. Se confier à ses parents. Les parents communiqueront avec l'enseignant et la direction

Stratégies possibles à présenter à l'élève intimidé :

- Ignorer la situation;
- Choisir de ne pas réagir (paroles, agression, pleurer, . . .);
- Utiliser des mots pour exprimer ses sentiments (p. ex. : Arrête, tu blesse!);
- S'affirmer (p. ex. : Arrête, tu m'énerves!);
- Formuler une demande avec fermeté et clarté (p. ex. : Je veux que tu arrêtes de m'insulter!);
- Ne pas être l'ami de quelqu'un qui ne te respecte pas;
- Se rendre au pôle de résolution de conflit;
- Expliquer la situation à un adulte.

Guide à l'intention des parents d'enfant qui se sent intimidé

Si vous pensez que votre enfant est victime d'intimidation ou s'il vous en parle, voici ce que vous pouvez faire :

1. Parlez à votre enfant pour obtenir le plus de détails possible.
2. Assurez votre enfant qu'il n'est pas responsable des gestes de l'intimidateur.
3. Communiquez, le plus rapidement possible, avec la direction de l'école élémentaire publique L'Odyssée au 613-834-2097 pour signaler l'intimidation. Par la suite, il est important de maintenir cette communication pour informer l'enseignant et la direction de tous autres incidents.
4. Encouragez votre enfant à retourner à l'école le plus tôt possible.
5. Gardez les communications ouvertes avec l'école.

Pour l'élève intimidateur

Stratégies pour l'élève intimidateur :

- S'éloigner des situations qui te donnent envie d'intimider;
- Résister à la pression de tes amis;
- Choisir des amis qui ont une influence positive sur toi;
- Respecter tous ceux qui t'entourent (Comprendre l'importance et la richesse des différences qui nous entourent);
- Travailler des techniques pour gérer ta colère;
- S'excuser à la personne que tu as blessée et trouver des solutions pour réparer ce que tu as fait ;
- Demander de l'aide à des adultes pour obtenir d'autres stratégies.

Guide à l'intention des parents des enfants intimidateurs

Si vous pensez que votre enfant intimide les autres ou si on vous informe de son comportement d'intimidateur, voici ce que vous devez faire :

1. Restez calme et parlez à votre enfant.
2. Demandez-lui les raisons de ses actions.
3. Si vous ne l'avez pas fait, communiquez avec la direction de l'école élémentaire publique L'Odyssée au 613-834-2097 pour demander de l'aide pour changer le comportement de votre enfant.
4. Discutez sérieusement avec votre enfant au sujet de l'impact de son comportement. Soyez ferme en disant qu'un comportement d'intimidateur n'a pas sa place ni à la maison, ni à l'école.
5. Prenez des mesures disciplinaires raisonnables.
6. Gardez les communications ouvertes avec votre enfant.
7. Gardez les communications ouvertes avec l'école.

Pour l'élève témoin

Stratégies pour les témoins :

L'intimidation cesse dès que tu décides d'aider. Si tu assistes sans réagir à l'intimidation, tu fais partie du problème. Si tu vas chercher de l'aide, tu fais partie de la solution.

- Parler à quelqu'un en qui tu as confiance pour venir en aide à la victime . . . ne pas être silencieux;
- Se confier à un adulte (ce n'est pas « stooler », particulièrement lorsque la sécurité d'une personne est en jeu);
- Faire preuve d'assurance et non d'agressivité;
- Inviter la victime à s'éloigner en votre compagnie;
- Encourager la victime à obtenir de l'aide d'un adulte.

Ressources au sujet de de l'intimidation

- Services de télé psychiatries élargis de l'Ontario (www.children.gov.on.ca/)
- Jeunesse j'écoute (www.jeunessejecoute.ca)
- Agenda de l'élève : document de travail « Faire échec à l'intimidation »
- www.internet101.ca
- www.cyberaide.com
- www.TaxageJeParle.com
- www.enfantsavertis.com